Bénéficiaires	Zones	Bénéficiaires imposables	Bénéficiaires non imposables	Pièces justificatives complémentaires
Anciens Combattants et veuves de guerre de **plus de 65 ans**	1-5	25 €	Gratuité	Carte d'Anciens combattants - carte de veuves de guerre
Anciens combattants blessés ou mutilés de guerre de **plus de 65 ans**	1-5	Gratuité	Gratuité	Carte de Mutilé ou blessé de guerre ONAC
Pupilles de la Nation et orphelins de guerre de **plus de 65 ans**	1-5	25 €	25 €	Carte de pupilles de la Nation - orphelins de guerre.
Personnes handicapées de **plus de 20 ans**	1-5 3-5	Non éligibles Non éligibles	241,12 € 25 €	Dernière attestation de versement de l'Allocation Adulte Handicapé ou de la pension d'invalidité 2e catégorie
Personnes âgées **entre 60 et 65 ans**	1-5 3-5	Non éligibles Non éligibles	241,12 € 25 €	Dernière attestation de versement de l'Allocation Adulte Handicapé ou de la pension d'invalidité 2e catégorie ou disposant d'une carte d'invalidité > ou = 80 %
Personnes âgées de **plus de 65 ans**	1-5 3-5	Non éligibles Non éligibles	241,12 € 25 €	

Sur la plateforme Améthyste : **amethyste78@yvelines.fr**
Tel : 01 39 07 81 20 / 01 39 07 84 44
Du mardi au jeudi de 9 h à 12 h

AMÉTHYSTE

Le titre de transport pour personnes âgées, handicapées, anciens combattants, veuves de guerre, orphelins de guerre et pupilles de la Nation, sous réserve d'éligibilité.

Profitez de la plateforme mise en place par le Département des Yvelines pour gérer plus facilement votre abonnement :

https://amethyste.yvelines.fr

Yvelines
Le Département

Qu'est-ce que la carte Améthyste ?

Le titre Améthyste permet des déplacements sur tous les modes de transport en commun d'Île-de-France (Métro, RER, bus, tramway et train) y compris Orlybus, Roissybus, Noctilien, Orlyrail, certains services de transports à la demande et de dessertes locales appliquant la tarification fixée par Île-de-France Mobilités.

Il permet un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil départemental et est valable 12 mois suivant sa souscription.

Les conditions d'attribution des forfaits Améthyste

Les conditions et critères d'attribution sont différents selon les catégories des bénéficiaires : anciens combattants, personnes âgées, personnes handicapées, pupilles de la nation et orphelins de guerre, et le zonage souhaité.

- **Date de prise d'effet :** 1er Juin 2024
- **Condition commune à tous :** Résider dans les Yvelines

Comment bénéficier de ces aides ?

Vous devez vous munir ou vous procurer un pass Navigo « Mois – Semaine » auprès d'une agence SNCF des transporteurs (SNCF, RATP).

Où obtenir son Pass Navigo ?

- **Guichet, service Navigo dans les gares SNCF** de Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie, Versailles Chantiers, Versailles Rive Gauche-Rive droite, et Saint-Quentin en Yvelines.
- **Autres lieux :** Carte des points de vente : Île-de-France Mobilités (**iledefrance-mobilites.fr**)

À qui s'adresser ?

- **Rendez-vous directement sur la plateforme Améthyste** : **https://amethyste.yvelines.fr** Les yvelinois éligibles peuvent s'inscrire en ligne afin de recevoir leur titre de transport Améthyste.
- **Au Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) de votre lieu de résidence muni de votre Pass Navigo, des pièces justificatives.

Comment charger votre titre Améthyste sur votre Pass Navigo, et voyager ?

Rendez-vous à un guichet ou sur un automate SNCF/RATP pour le chargement de vos droits puis suivez les instructions.

Pièces justificatives à fournir pour tous les demandeurs :

- **Pass Navigo** Mois/Semaine
- **Pièce d'identité** en cours de validité recto verso (CNI, passeport, titre de séjour ou récépissé de demande de titre de séjour)
- **Justificatif de domicile** (quittance EDF, loyer, facture téléphone fixe)
- **Avis d'imposition** * (sauf pour les anciens combattants imposables/blessés ou mutilés de guerre/pupilles de la nation et orphelins de guerre)

* Impôt sur le revenu net avant correction égal à 0